



RAPPORT ANNUEL 2014-15

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
de
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

St-Jean, le 14 décembre 2015

Honorable Dale Kirby, MHA
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
St-Jean (TNL) A1B 4J6

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du ***Transparency and Accountability Act*** pour les entités de «Catégorie Un», j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2014-15 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le plan stratégique 2014-17 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie. Le présent rapport est donc axé sur l'atteinte des objectifs identifiés, du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Ali Chaisson, Président



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Vision du CSFP

La vision du Conseil scolaire francophone provincial est celle d'un système d'éducation de langue française et de cultures francophones permettant la réussite, la construction identitaire, l'épanouissement et l'ouverture sur le monde de chaque élève.

Mission

En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré le système éducatif francophone afin d'assurer que les élèves possèdent les habiletés nécessaires à leur réussite tout en préservant leur identité culturelle francophone.

Mandat

Le mandat du CSFP est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, St-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Le 30 septembre 2014, le CSFP avait une clientèle de 358 élèves, de la maternelle à la 12^e année. De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des jeunes de L'Anse-au-Clair.

Les cinq écoles du CSFP sont de catégorie «petite» selon le Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. En 2014-15, il y avait 18 élèves à l'École Boréale (Happy Valley-Goose Bay), 36 élèves au Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City), 48 élèves à l'École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges), 88 élèves à l'École Sainte-Anne (La Grand'Terre), et 168 élèves à l'École des Grands-Vents (Saint-Jean).

Le budget total du CSFP était de 9 020 000 \$ en 2014-15. Les états financiers se trouvent dans l'annexe B.

Pour l'année scolaire 2014-15, le Conseil d'administration du CSFP était composé de six conseillers, quatre postes étant vacants.

CONSEILLERS DU CSFP (en date du 30 juin 2015)	
Nom	Région
Ali Chaisson	Saint-Jean
Charly Mini	Saint-Jean
Crystal Benoit	Péninsule de Port-au-Port
Edna Hall	Péninsule de Port-au-Port
<i>Vacant</i>	Péninsule de Port-au-Port
<i>Vacant</i>	Péninsule de Port-au-Port
Brian Lee	Labrador Ouest
<i>Vacant</i>	Labrador Ouest
Dinah Pitre-Payne	Labrador Est
<i>Vacant</i>	Labrador Est



Pour l'année scolaire 2014-15, le personnel du CSFP se répartissait comme suit :

PERSONNEL DU CSFP, 2014-15			
Catégories:	Femmes	Hommes	Total:
Bureau du CSFP	6	4	10
Enseignants	30	13	43
Directions d'écoles	4	1	5
Autres	17	6	23
Total	57	24	81

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :

1. Programmes et services, maternelle à la 12^e année

Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, de la maternelle à la 12^e année. L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme Bon départ, destiné à les préparer à la maternelle.

2. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.



CONTRIBUTION DES PARTENAIRES DU CSFP

Pour atteindre les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants :

1. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 87,6 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation.

2. Patrimoine Canada

Patrimoine Canada est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les programmes de langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et pour la promotion de la langue française et des cultures francophones. Environ 10,5 % du budget total du CSFP provient de cette entente. Le reste du budget du CSFP (1,9 %) provient de la location des espaces au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

3. Organismes francophones

Au niveau provincial, des ententes avec la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL) sont toujours en vigueur pour la mise en œuvre des programmes de francisation communautaire; avec l'Association communautaire de St-Jean (ACFSJ) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents; avec l'association régionale de la côte ouest (ARCO) pour l'opération du Centre scolaire et communautaire Ste-Anne.

4. Autres partenaires

L'entente avec le Newfoundland and Labrador English School District pour le transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City demeure en vigueur. De plus, une entente avec la Commission scolaire du Littoral est maintenue pour que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec.



FAITS SAILLANTS AU CSFP

Effectifs scolaires

En 2014-15, le nombre d'effectifs scolaires était stable, avec une augmentation de deux élèves, pour un total de 358 élèves. L'École Sainte-Anne a connu une augmentation au secondaire, permettant l'offre d'un nouveau cours de maths avancées (Maths 2230). De plus, l'École des Grands-Vents a maintenu les élèves au secondaire.

Développement de la technologie

Le CSFP a poursuivi la mise en œuvre de PowerSchool en 2014-15; toutes les écoles à tous les niveaux sont entièrement fonctionnels en ce qui concerne l'inscription des étudiants, les horaires, et les absences. En outre, tous les enseignants de cours de l'intermédiaire et du secondaire ont mis en œuvre la composante *Carnet de notes* pour enregistrer les notes et les commentaires. Ainsi, les bulletins pour les élèves de l'intermédiaire et du secondaire ont été générés en utilisant PowerSchool. L'acquisition et l'installation de tableaux blancs interactifs ont continué, et les enseignants ont pu profiter de la formation pour l'exploitation des tableaux blancs interactifs. En fait, toutes les écoles sont maintenant équipées de tableaux blancs interactifs ou des technologies compatibles (e-beam).

Mise en place de programmes et formation

En 2014-15, tous ceux qui enseignaient de nouveaux cours ont bénéficié de formation en suivant le modèle de l'apprentissage professionnel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Il était question d'English Language Arts 5^e, English 2201, Mathématiques 2231 et 3231, Mathématiques 4^e et Arts plastiques 8^e/9^e.

Évaluation de la petite enfance

Les enseignants de maternelle ont participé à une formation d'une journée au sujet de l'évaluation de la petite enfance. Les enseignants de maternelle de quatre des cinq écoles ont complété les deux volets de cette évaluation, l'évaluation directe et l'appréciation de l'enseignant. Les enseignants ont élaboré le profil des élèves inscrits à Bon Départ, dans le but d'identifier des stratégies et des interventions pour répondre aux besoins des élèves. L'identification précoce des défis et des besoins des élèves permettra la mise en œuvre de stratégies et d'interventions pour bien préparer les élèves à la maternelle et pour améliorer leur apprentissage et leur développement des élèves.



LES OBJECTIFS DU CSFP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-15

Trois enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2014. Ces enjeux sont :

1. les services éducatifs francophones améliorés;
2. les écoles accueillantes et sécuritaires; et
3. l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et la technologie.

Cette section traite de l'atteinte des objectifs et des indicateurs pour 2014-15, et décrit les objectifs et les indicateurs de chacun pour 2015-16.

ENJEU 1 : SERVICES ÉDUCATIFS FRANCOPHONES AMÉLIORÉS

Le Conseil scolaire francophone provincial s'engage à assurer que la qualité de l'éducation offerte dans ses écoles soit excellente. En plus de l'enseignement des programmes du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le CSFP est aussi mandaté de soutenir les élèves au développement de leur identité culturelle en tant que francophones. Une approche systémique pour améliorer la littératie et la numératie créera les fondements pour l'amélioration globale de l'apprentissage et du rendement des élèves. En cette période de littératies multiples, dans laquelle les élèves sont pris en charge dans la construction de leur apprentissage, une approche intégrée est souhaitable. À cette fin, le CSFP croit qu'il est essentiel de définir un cadre pour répondre aux besoins de tous les élèves dans divers milieux d'apprentissage. En outre, intégrer pleinement la culture au programme scolaire permettra aux élèves d'améliorer leur connaissance et leur appréciation de la culture et du patrimoine francophone, et de renforcer leur propre identité comme francophones. Cela fait partie du mandat culturel du CSFP. Les activités du CSFP qui assurent la haute qualité de l'éducation soutiennent l'orientation stratégique du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance que « les fondements de l'éducation sont renforcées pour chaque élève tout au long du primaire, de l'élémentaire et du secondaire », notamment les éléments qui touchent le rendement scolaire et le curriculum.

But 1 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura développé et mis en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Développé et mis en œuvre des stratégies

Indicateurs :

- Mis en œuvre d'un plan de littératie M-6
- Mis en œuvre d'un plan de numératie M-6
- Amélioré l'intégration d'activités visant la construction identitaire francophone des élèves

**Objectif de 2014-15 :**

En date du 30 juin 2015, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Élaboré des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves

Indicateurs :

- Développé le plan de littératie M-6
- Développé le plan de numératie M-6
- Développé un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires

Indicateur : Développé le plan de littératie M-6

En raison de contraintes du personnel, le plan de littératie M-6 n'a pas été complété en 2014-15. Toutefois, on a amorcé le travail. La directrice des services éducatifs, la coordonnatrice de français/anglais/sciences humaines et la coordonnatrice de maths/sciences ont fait deux séances de travail avec la conseillère pédagogique de français langue première du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance pour adapter le plan de littératie provincial (anglais). Bien que le comité ait fait des progrès, le plan est toujours à l'étape de premier projet, et serait terminé au cours de l'automne 2015-16.

Indicateur : Développé le plan de numératie M-6

En raison de contraintes du personnel et de priorités concurrentes, le plan de numératie M-6 n'a pas été complété en 2014-15. Le CSFP est limité à une coordination de mathématiques/sciences/technologie. Étant donné le nombre de nouveaux cours et de nouveaux enseignants, on a favorisé du soutien aux enseignants pour la mise en œuvre des nouveaux cours. Le plan sera complété en 2015-16.

Indicateur : Développé un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires

Le plan pour l'intégration culturelle n'a pas été complété en 2014-15 à cause de priorités concurrentes. En dépit de ceci, on a réalisé certaines activités qui feront partie du plan et permettront l'intégration systématique de la culture. En septembre 2015, la directrice des services éducatifs a suivi une formation à propos de la Pédagogie à l'école de langue français (PELF), une approche pour l'intégration de la culture en milieu minoritaire linguistique qui place la culture au cœur de toutes les activités et interactions, éducatives et sociales à l'école. Les directions d'école, ainsi que quelques enseignants, ont participé à une formation à propos de cette pédagogie lors des journées pédagogiques du district (octobre 2014). Depuis cette date, des directions d'école continuent la formation avec les enseignants, en incorporant quelques-uns des scénarios de la PELF dans les réunions de l'équipe-école. La PELF sera un des piliers du plan pour l'intégration culturelle, qui sera complété en 2015-16.

Objectif de 2015-16 :

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre des stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves.

Mesure : Mise en œuvre de stratégies pour améliorer les apprentissages des élèves

**Indicateurs :**

- Complété le plan de littératie M à 6 et mise en œuvre de certaines initiatives
- Complété le plan de numératie M à 6 et mise en œuvre de certaines initiatives
- Développé un plan pour l'intégration des activités culturelles aux programmes scolaires

ENJEU 2 : ÉCOLES ACCUEILLANTES ET SÉCURITAIRES

Le CSFP respecte les lignes directrices de la politique des écoles accueillantes et sécuritaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ainsi que la politique sur l'intimidation et les lignes directrices sur du soutien au comportement positif. Des activités et des initiatives ont été mis en œuvre dans le but de favoriser un milieu propice à l'apprentissage pour tous, et pour promouvoir le bien-être physique et mental de tous. Initiatives et activités sont en cours. Le CSFP attend la traduction des documents du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, afin de mettre pleinement en œuvre toutes les politiques et les lignes directrices d'une manière systémique. Les activités du CSFP qui assurent la haute qualité de l'éducation soutiennent l'orientation stratégique du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance que « les fondements de l'éducation sont renforcées pour chaque élève tout au long du primaire, de l'élémentaire et du secondaire », notamment à travers la mise en œuvre de la politique des écoles accueillantes et sécuritaires l'inclusion scolaire.

But 2: En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré l'environnement de toutes ses écoles pour assurer un milieu accueillant, sécuritaire et propice à l'apprentissage.

Mesure : Environnement scolaire amélioré

Indicateurs :

- Amélioré les procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Mis en œuvre des procédures de soutien au comportement positif dans toutes les écoles
- Amélioré les procédures qui ont trait à l'intimidation

Objectif de 2014-15 :

En date du 30 juin 2015, le Conseil scolaire francophone provincial aura commencé la mise en œuvre des directives et des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires.

Mesure: Mis en œuvre d'initiatives

Indicateurs :

- Mis en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Commencé la mise en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif
- Commencé la mise en œuvre de la directive et des procédures sur l'intimidation



Indicateur: Mis en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires

Chaque école a poursuivi la révision et la mise à jour de son code de vie en 2014-15, en se servant des lignes directrices du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Les écoles ont soumis la version révisée en juin 2015, pour la mise en œuvre en 2015-16. D'autres domaines qu'on a travaillés en 2014-15 étaient les soutiens au comportement positif et la prévention de l'intimidation. En plus, les écoles ont poursuivi la mise en place des protocoles de sécurité et d'urgence, incluant les évacuations d'urgence et les pratiques de confinement (trois par école).

Indicateur: Commencé la mise en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif

Un atelier à propos des soutiens au comportement positif était offert aux enseignants lors des journées pédagogiques du CSFP (octobre 2014). Trois écoles ont suivi une formation à propos des soutiens au comportement positif, qui est un protocole qui définit l'application du code de vie de l'école. Ils comprennent l'élaboration d'attentes de comportement claires et bien définies, l'enseignement, le modelage et la mise en pratique de comportements attendus, et la reconnaissance et la valorisation de comportements positifs. Le processus inclut un continuum de soutiens afin d'appuyer les besoins de tous les élèves. Les écoles ont incorporé les soutiens au comportement positif à leur code de vie, mettant en place des initiatives pour valoriser le comportement positif chez les élèves, dont des assemblées mensuelles et des présentations pour reconnaître les bonnes actions des élèves.

Indicateur : Commencé la mise en œuvre de la directive et des procédures sur l'intimidation

En février 2015, les directions d'école ont suivi une formation à propos du programme contre l'intimidation DIRE. DIRE, qui représente « Demander de l'aide », « Ignorer », « Reculer » et « En parler », outille les élèves M à 3 à bien réagir face à l'intimidation. Dans le cadre d'une formation en ligne de 90 minutes, les enseignants avaient accès à des ressources pour la mise en place du programme. Toutes les écoles du CSFP mettront en place ce programme en 2015-16. Une autre initiative à laquelle ont participé toutes les écoles était la journée tee-shirt rose contre l'intimidation (le 25 février 2015).

Objectif de 2015-16:

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies pour assurer un milieu accueillant et sécuritaire.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Continué la mise en œuvre des procédures des écoles accueillantes et sécuritaires
- Mis en œuvre des procédures des soutiens au comportement positif dans toutes les écoles
- Continué la mise en œuvre de la directive et des procédures sur l'intimidation



ENJEU 3 : AMÉLIORATION DES APPRENTISSAGES PAR L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES DU 21^e SIÈCLE ET DE LA TECHNOLOGIE

À l'école du 21^e siècle, la technologie est essentielle à l'apprentissage et la réussite des élèves, ainsi qu'au développement professionnel des enseignants. À cette fin, les enseignants et le personnel du bureau administratif doivent avoir de l'apprentissage professionnel à propos de l'enseignement au 21^e siècle et d'avoir les outils nécessaires d'un tel environnement. Il leur faut aussi des occasions de modéliser et de mettre en pratique les processus de l'apprentissage au 21^e siècle, y compris la collaboration, la créativité et la pensée critique. L'amélioration de l'infrastructure, de la connectivité et de l'équipement informatique des écoles est clé à avancer dans le domaine de la technologie et à soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves. Les activités du CSFP qui assurent la haute qualité de l'éducation soutiennent l'orientation stratégique du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance que « les fondements de l'éducation sont renforcées pour chaque élève tout au long du primaire, de l'élémentaire et du secondaire », notamment à travers la mise en œuvre de la politique des école accueillantes et sécuritaires l'inclusion scolaire.

But 3 : En date du 30 juin 2017, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Intégré des compétences du 21^e siècle et de la technologie

Indicateurs :

- Développé un plan de technologie
- Amélioré l'intégration des compétences du 21^e siècle
- Augmenté les occasions de formation des enseignants

Objectif de 2014-15 :

En date du 30 juin 2015, le Conseil scolaire francophone provincial aura mis en œuvre des stratégies de l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Mis en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Fait de la formation avec les enseignants au sujet des compétences du 21^e siècle
- Développé un plan de technologie
- Augmenté l'utilisation de la technologie

Indicateur : Fait de la formation avec les enseignants au sujet des compétences du 21^e siècle

Lors des journées de formation du CSFP en octobre 2014, plusieurs enseignants ont bénéficié d'un atelier à propos de l'apprentissage au 21^e siècle. La directrice des services éducatifs et la coordonnatrice de français/anglais/sciences humaines ont présenté les caractéristiques de l'apprentissage au 21^e siècle et ont accompagné les enseignants dans l'analyse de milieux d'apprentissage et dans l'élaboration d'activités qui reflètent les caractéristiques de l'apprentissage au 21^e siècle. En plus, des membres du personnel ont assisté à une formation à



propos de l'intégration des iPads en salle de classe, pour mieux accompagner les enseignants à intégrer cette technologie à leur pratique.

Indicateur : Développé un plan de technologie

En raison de contraintes du personnel et de priorités concurrentes, le plan de technologie n'a pas été complété en 2014-15. Le plan sera élaboré en 2015-16, et portera surtout sur la citoyenneté numérique et sur les protocoles et procédures pour l'intégration de la technologie au service de l'enseignement et de l'apprentissage.

Indicateur : Augmenté l'utilisation de la technologie

L'utilisation de la technologie est une question de préoccupation au CSFP. En 2014-15, le CSFP a apporté plusieurs améliorations au système informatique pour permettre un plus grand accès pour les étudiants et les enseignants. L'infrastructure a été améliorée dans les écoles, y compris deux nouveaux serveurs. La capacité de Wi-Fi a été améliorée dans toutes les écoles. En plus, les écoles ont poursuivi l'intégration des iPads dans les classes primaires. On a pu fournir à plusieurs enseignants de nouveaux ordinateurs portables pour faciliter leur planification et leur instruction. Le district a continué l'achat et l'installation de tableaux blancs interactifs et des technologies comparables (*e-beam*). L'utilisation de Lync comme un outil de communication et de réunion a augmentée. Par exemple, les coordonnatrices et les enseignants de l'intermédiaire et du secondaire se sont réunis par Lync pour planifier des évaluations communes.

Les enseignants et le personnel du district ont également bénéficié de l'apprentissage professionnel sur l'utilisation des iPads et des tableaux blancs interactifs comme outils d'enseignement et d'apprentissage.

Toutes les écoles se servent de PowerSchool pour l'inscription et les présences des élèves. Les enseignants de l'intermédiaire et du secondaire ont fait de la formation sur le composant *Carnet de notes* pour inscrire les notes des évaluations et pour générer les bulletins des élèves.

Objectif de 2015-16 :

En date du 30 juin 2016, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué la mise en œuvre de stratégies de l'intégration des compétences du 21^e siècle et de la technologie.

Mesure : Continué la mise en œuvre de stratégies

Indicateurs :

- Commencé la mise en œuvre du plan de technologie
- Continué à augmenter l'exploitation de la technologie
- Augmenté l'intégration des pratiques de l'apprentissage au 21^e siècle



FAITS SAILLANTS PAR ÉCOLE

École Boréale: En 2014-15, les élèves de l'École Boréale ont participé à plusieurs activités pour soutenir leurs apprentissages et leur développement. On peut citer, entre autres, la marche Terry Fox, la natation, les sorties de glissade et une sortie à Birch Brook pour une visite organisée et des activités de plein air. Les élèves ont également participé à la Dictée PGL et au Concours d'art oratoire provincial. Au cours de la semaine nationale francophone, en mars, l'école a organisé un concours de Scrabble™ en ligne avec deux autres écoles. Les élèves ont également participé au Projet Imaginez-Action, un projet de compostage qui impliquait aussi les familles. L'école a aussi organisé une foire du livre Scholastic en octobre.

École Notre-Dame-du-Cap : L'École Notre-Dame-du-Cap a reçu un prix spécial pour son projet contre l'intimidation, dans le cadre des projets d'école accueillante et sécuritaire du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Au cours de 2014-15, l'École Notre-Dame-du-Cap a également organisé plusieurs activités culturelles, y compris l'accordéon/la musique traditionnelle, le carnaval d'hiver, les activités liées à la Semaine nationale de la francophonie, les Jeux de l'Acadie, et la Chandeleur. Les activités de conditionnement physique occupaient aussi une partie importante de la vie l'école ; des sorties de natation et de golf ont été organisées, et un projet pour intégrer des activités physiques dans la salle de classe, *1, 2, 3 ... bougez!*, a été mis en place. Des activités liées au curriculum, y compris l'Expo-sciences, la Fête du patrimoine et le Concours d'art oratoire provincial ont eu lieu. En coopération avec l'Association régionale de la côte ouest, l'école a organisé une activité intergénérationnelle, où des personnes âgées de la communauté ont partagé des pratiques traditionnelles avec les élèves.

École Sainte-Anne: Les élèves de l'École Sainte-Anne ont profité de nombreuses activités en 2014-15. Dans le cadre du programme Connexions culturelles, la classe de grade 2^e/3^e a créé une peinture murale représentant la tradition du conte; les élèves ont dévoilé la murale lors de la Fête du patrimoine en avril. Plus de 40 étudiants ont participé à la Fête du patrimoine. Neuf étudiants ont participé à la finale régionale à Corner Brook, et deux élèves de 10^e année ont voyagé en France et en Belgique dans le cadre du Programme des ambassadeurs. Les élèves ont également participé à plusieurs activités de bienfaisance, y compris l'Opération enfant de Noël et la marche Terry Fox.

École des Grands-Vents: En 2014-15, les élèves de la 4^e au secondaire ont participé à l'Expo-sciences. L'école était aussi l'hôte du Concours d'art oratoire provincial en avril. Au cours de la Semaine de la francophonie, les élèves ont participé à une variété d'activités, y compris un concours de sculptures sur neige et la tire sur la neige Dans le cadre du Festival du Vent, organisé par l'Association communautaire francophone de Saint-Jean, les élèves ont assisté à un spectacle de marionnettes et ont participé à des ateliers de cirque. Pour souligner la Journée provinciale francophone, les élèves ont présenté des témoignages de leur fierté d'être francophones et la chorale a chanté lors de la cérémonie du lever du drapeau à l'édifice de la Confédération.



Centre éducatif l'ENVOL: En 2014-15, le Centre éducatif l'ENVOL a mis en place une variété d'activités parascolaires, y compris un club de course et des activités d'art. En février, l'école a organisé une foire du livre, qui a permis à l'école d'acheter de nouvelles ressources pour la bibliothèque. En décembre, l'école a organisé un carnaval de Noël, en collaboration avec la communauté francophone de l'Ouest du Labrador. Les élèves ont participé à des courses de luge, à un parcours d'obstacles, à de l'improvisation et à des jeux collaboratifs, le tout accompagné par un déjeuner préparé par les parents. L'école a participé au programme de lait de la Kids Eat Smart Foundation. Enfin, au printemps, l'école a organisé une activité pour contrer l'intimidation pour les élèves de 4^e/5^e/6^e.



ANNEXE A – Schools Act, 1997

Duties of boards

75. (1) A board shall

- (a) organize and administer primary, elementary and secondary education within the district;
- (b) provide for the instruction of students either by the establishment of a program in its schools or by making an arrangement with another board or with another educational body in Canada ;
- (c) determine policy for the effective operation of primary, elementary and secondary schools in the district;
- (d) ensure that policies and guidelines issued by the minister relating to special education for students are followed in schools under its jurisdiction;
- (e) ensure adequate supervision of all students enrolled in its schools during the period for which the board is responsible for those students;
- (f) develop a policy on employment equity and a plan for implementing the policy;
- (g) appoint and dismiss employees;
- (h) appoint and assign duties of teachers;
- (i) adopt personnel policies which shall follow the personnel administration procedures of the government of the province, with the necessary changes, unless other policies are approved, in writing, by the minister;
- (j) formulate policies for evaluating employees;
- (k) arrange for the bonding of the assistant director of finance and administration and other persons employed by the board whose duties include the collecting, receiving or depositing of money belonging to the board;
- (l) purchase or otherwise acquire, subject to the prior written approval of the minister, real property that it requires;
- (m) ensure that those programs or courses of study, including courses in religious education, and the materials prescribed or approved by the minister are followed in the schools under its control;
- (n) ensure that each school within its district maintains adequate program and performance standards;
- (o) establish policies for student evaluation and student promotion;
- (p) establish priorities for school construction, maintenance and repair and make recommendations to the minister;
- (q) make known to the public and enlist the support of the public for board policies and programs;
- (r) transmit to the minister all records and returns required by this Act and other reports and returns that the minister may require;
- (s) where the board considers it necessary, arrange for a system of transportation of students to and from schools;
- (t) where arrangements are made by it for the transportation of students, ensure that all vehicles engaged in carrying students to and from school are
 - (i) in good mechanical condition,
 - (ii) have adequate liability insurance, and
 - (iii) that an appropriate bus safety program is offered to students who are transported by bus;



- (u) insure and keep insured all its buildings and equipment and obtain insurance indemnifying it against liability in respect of a claim for damages or personal injury;
 - (v) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and the Memorial University of Newfoundland, a student enrolled in the Faculty of Education or School of Physical Education and Athletics at that University to a school under its control for the purpose of observation and the practice of teaching;
 - (w) admit, at all reasonable times and subject to the terms of an agreement between it and a college or institute, a student enrolled in a training program for student assistants, to a school under its control for the purpose of observation and activities associated with a work term;
 - (x) organize and administer a school in an institution, where directed to do so by the minister;
 - (y) comply with a policy directive of the minister; and
 - (z) immediately inform the minister in writing of a vacancy in the position of director or assistant director.
- (2) Notwithstanding paragraph (1)(g), an emergency supply shall not be employed or appointed to teach without the permission of the minister.
- (3) A board shall be responsible to the minister for the expenditure of public funds, the conduct of programs of instruction, and evaluation required by the minister and for the maintenance of adequate program and performance standards in schools in the district.

1997 cS-12.2 s75

Powers of boards

76. (1) A board may
- (a) employ persons that the board considers necessary for its operations and to carry out its objects;
 - (b) enter into agreements for the purpose of carrying out its functions under this Act;
 - (c) permit a school building under its control to be used outside of school hours, where this does not interfere with the regular conduct of the school;
 - (d) assess a person or group a fee for use of a school under paragraph (c);
 - (e) require a student, believed by a teacher to be suffering from a communicable disease or a physical or mental condition which might endanger an employee of the board or other students, to be examined by a medical practitioner or other professional person appointed or approved by the board and, upon the recommendation of the medical practitioner or that other professional person, exclude that student from school until a certificate acceptable to the board is obtained from a medical practitioner or that other professional person permitting that student to return to school, but an exclusion or extension of an exclusion shall be reviewed by the board within 25 school days;
 - (f) by notice, in writing, require an employee or other person to undergo a physical examination by a medical practitioner appointed or approved by the board or a psychological examination by 2 medical practitioners or 2 psychologists registered under the Psychologists Act and to submit a certificate acceptable to the board signed by the medical practitioners or psychologists setting out the conclusions regarding the physical or mental health of that employee or person;
-



- (g) summarily dismiss an employee or other person who within 14 days from the date of receiving a notice under paragraph (f) has not made a reasonable attempt to obtain the examination;
 - (h) where a certificate submitted to a board under paragraph (f) shows that an employee or other person's physical or mental health would be injurious to an employee of the board or the students, direct the employee or other person to take sick leave or other earned leave or, where he or she has no sick leave or other earned leave or the sick leave or other earned leave is exhausted, require the employee or other person to take unpaid leave;
 - (i) suspend from work, with or without pay, an employee or other person who is charged with an offence that in the opinion of the board would make that employee or other person unsuitable to perform his or her duties;
 - (j) provide, subject to the written permission of the parent of the student concerned and in conjunction with the appropriate officials responsible for traffic control in the area, a system of school patrols in which a student may assist in the control of motor vehicle traffic on highways or elsewhere so far as the traffic may affect a student going to or from the school;
 - (k) raise money, subject to the prior written approval of the minister, upon its corporate credit and for the purpose of the board;
 - (l) sell or lease property for the purpose of the board, subject to the prior written approval of the minister;
 - (m) levy a fee for the transportation of students; and
 - (n) become a member of a provincial association of school boards and pay a required membership fee.
- (2) Notwithstanding section 75 or subsection (1) of this section, a board may close a school only after the parents of students affected have been given an opportunity to make representations to the board.

1997 cS-12.2 s76

Composition of conseil scolaire

95. (1) The conseil scolaire, not exceeding 12 trustees, shall be elected by the voting members of the conseils d'école established under section 102 from among the voting members.
- (2) Notwithstanding subsection (1),
 - (a) employees of the conseil scolaire;
 - (b) a person who has a contract with, or an interest in a contract with, the conseil scolaire; and
 - (c) unless prior written approval is given by the minister, employees of the department of the government responsible for education are not eligible for election to the conseil scolaire.
- (3) The number of trustees to be elected by each conseil d'école shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.
- (4) Notwithstanding subsection (3), the first elected conseil scolaire shall comprise 10 trustees elected as follows:
- (a) 4 from the conseil d'école de Port au Port;
 - (b) 2 from the conseil d'école de l'ouest du Labrador ;



- (c) 2 from the conseil d'ecole de l'est du Labrador ; and
- (d) 2 from the conseil d'ecole de St. John's .
- (5) The conseil scolaire shall be elected not later than 30 days after the election of the conseils d'ecole under section 102.

1997 cS-12.2 s95

Building funds

100. The minister shall pay out money voted by the Legislature for the construction, recommendations of the conseil scolaire.

Conseil d'ecole - voting members

102. (1) There shall be a conseil d'ecole responsible for each French first language school.

(2) The number of elected members comprising a conseil d'ecole, not exceeding 9, and each school for which the conseil d'ecole is responsible, shall be set and may be changed by order of the minister on the recommendation of the conseil scolaire.

(3) Notwithstanding subsection (2), the first elected

(a) conseil d'ecole de Port au Port shall be responsible for each French first language school located in Mainland and Cape St. George;

(b) conseil d'ecole de l'ouest du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Labrador City or Wabush;

(c) conseil d'ecole de l'est du Labrador shall be responsible for each French first language school located in Happy Valley - Goose Bay; and

(d) conseil d'ecole de St. John's shall be responsible for each French first language school located in St. John's .

(4) A parent of

(a) a student enrolled in a French first language school;

(b) a child registered to attend a French first language school; and

(c) a child who is eligible under this Act to be registered to attend a French first language school and who is not registered in another school may vote in an election of members to a conseil d'ecole responsible for that school.

(5) A candidate for election to a conseil d'ecole shall be

(a) at least 18 years of age;

(b) a citizen of Canada or a lawful resident of Canada ;

(c) a resident of the province; and

(d) nominated by a person eligible to vote in an election of members to that conseil d'ecole.

(6) The principal of or a teacher in a French first language school is not eligible to be a candidate for election under this section to the conseil d'ecole responsible for that school.

(7) The director of the conseil scolaire is not eligible to be a candidate for election to a conseil d'ecole.

(8) Where fewer members are elected to a conseil d'ecole than the number set by order of the minister, the minister shall on the recommendation of the conseil scolaire or the interim conseil scolaire established under section 114 appoint the number necessary to satisfy the order.



(9) A member elected or appointed to a conseil d'école under this section shall be a voting member of the conseil d'école.

(10) The election of members to a conseil d'école shall be held at the same time as board elections are held under section 53 or at the time the minister directs on the recommendation of the conseil scolaire and the term of office of a member elected to a conseil d'école shall be the same as that of a trustee.

1997 cS-12.2 s102



ANNEXE B

États financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État non-consolidé de la situation financière	3
État non-consolidé des résultats et du surplus accumulé	4
État non-consolidé de la variation de la dette nette	5
État non-consolidé des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers non-consolidés	7
Annexes non-consolidés	14
Informations supplémentaires	23

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers du Conseil scolaire ont été préparés par la direction en conformité avec les normes comptables canadiennes du secteur public canadien et l'intégrité et l'objectivité de ces états sont la responsabilité de la direction. De plus, la direction est responsable pour toutes les notes et les annexes des états financiers et de s'assurer que cette information correspond, là où c'est approprié, avec l'information présentée dans les états financiers.

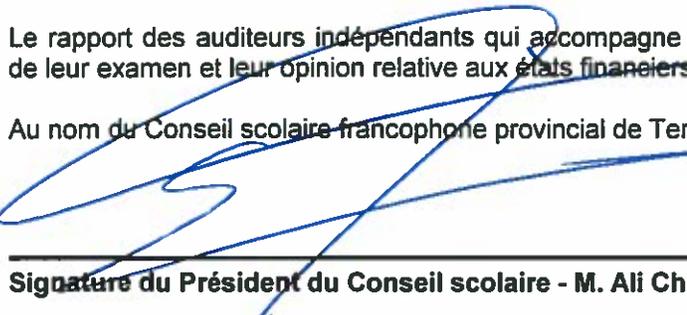
La direction est aussi responsable de mettre en place et d'entretenir un système de contrôle interne pour fournir une assurance raisonnable que de l'information financière fiable est générée.

Le Conseil d'administration du Conseil scolaire francophone provincial (ci-après appelé le "Conseil") est responsable d'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités de divulgation financière et de contrôle interne et exerce ces responsabilités à travers le Conseil. Le Conseil révisé les états financiers internes sur une base périodique et les états financiers vérifiés sur une base annuelle.

Les auditeurs externes, Winsor Coombs, effectuent un audit indépendant selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et exprime leur opinion sur les états financiers. Les auditeurs externes ont librement et pleinement accès à la direction financière du Conseil scolaire et les rencontrent au besoin.

Le rapport des auditeurs indépendants qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers non-consolidés du Conseil scolaire.

Au nom du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador:


Signature du Président du Conseil scolaire - M. Ali Chaisson

le 18 décembre 2015
Date signé


Signature de la Direction générale par intérim - M. Peter Smith

le 18 décembre 2015
Date signé


Signature de la Direction générale adjointe aux finances et à l'administration - M. Peter Smith Date signé

Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

65, chemin Ridge | Saint Jean (NL) | A1B 4P5 | Téléphone (709) 722-6324 | Télécopieur (709) 722-6325 | www.csfp.nl.ca | conseil@csfp.nl.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador

Nous avons effectué l'audit des états financiers non-consolidés ci-joints du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprennent l'état non-consolidé de la situation financière au 30 juin 2015, l'état non-consolidé des résultats et surplus accumulé, l'état non-consolidé de la variation de la dette nette et l'état non-consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers non-consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers non-consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers non-consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers non-consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers non-consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers non-consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers non-consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers non-consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non-consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers non-consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador au 30 juin 2015, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leur dette nette et de leur flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mount Pearl, (Terre-Neuve-et-Labrador)

Le 14 décembre 2015


COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 30 JUIN 2015**

ACTIFS FINANCIERS

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Encaisse	128 559 \$	78 792 \$
Investissements à court terme	13 155	209 500
Débiteurs (Note 8)	714 545	658 617
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<u>35 615</u>	<u>32 991</u>
	<u>891 874</u>	<u>979 900</u>

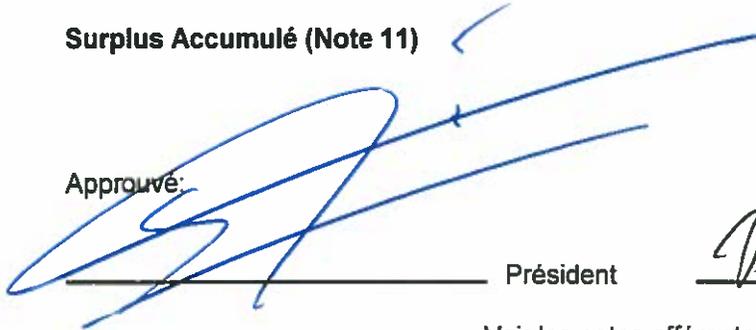
PASSIFS FINANCIERS

Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	189 210	182 700
Créditeurs et frais courus (Note 9)	67 289	57 719
Obligation pour paie d'été des enseignants (Note 4)	554 844	501 489
Revenus reportés	104 449	77 097
Dépôts remboursables (Note 6)	13 155	10 280
Avantages sociaux futurs des employés		
Indemnité de départ (Note 12)	687 248	601 408
Congé de maladie (Note 7)	508 889	469 568
Autres (Note 13)	<u>152 226</u>	<u>110 376</u>
	<u>2 277 310</u>	<u>2 010 637</u>
Dette nette	<u>(1 385 436)</u>	<u>(1 030 737)</u>

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations (Annexe 7)	8 430 069	8 633 674
Dépenses payées d'avance (Info supp. 1)	<u>10 520</u>	<u>10 071</u>
	<u>8 440 589</u>	<u>8 643 745</u>
Surplus Accumulé (Note 11)	<u>7 055 153 \$</u>	<u>7 613 008 \$</u>

Approuvé:



Président



Directeur de l'Éducation

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU SURPLUS ACCUMULÉ
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus (Annexe 1)			
Subventions provinciales	7 888 200 \$	8 307 357 \$	6 936 447 \$
Subventions projets Programmes des langues officielles en éducation	984 415	994 321	1 024 252
Services auxiliaires	145 800	146 614	146 830
Divers	<u>1 650</u>	<u>1 171</u>	<u>13 514</u>
Total des Revenus	<u>9 020 065</u>	<u>9 449 463</u>	<u>8 121 043</u>
Charges			
Frais d'administration (Annexe 2)	557 350	665 133	547 371
Programmes éducatifs (Annexe 3)	5 058 400	5 513 703	4 991 092
Entretien et fonctionnement (Annexe 4)	1 657 750	2 013 822	1 352 804
Transport scolaire (Annexe 5)	606 000	617 566	548 689
Services auxiliaires et dépenses diverses (Annexe 6)	207 150	239 226	252 407
Services aux élèves - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 8)	761 615	761 617	759 039
Programmes communautaires - Projets Programmes des langues officielles en éducation (Annexe 9)	<u>181 800</u>	<u>196 251</u>	<u>178 465</u>
Total des Charges	<u>9 030 065</u>	<u>10 007 318</u>	<u>8 629 867</u>
Excédent (déficit) de l'exercice	(10 000)	(557 855)	(508 824)
Surplus accumulé, début de l'exercice	<u>7 613 008</u>	<u>7 613 008</u>	<u>8 121 832</u>
Surplus accumulé, fin de l'exercice (Note 11)	<u>7 603 008 \$</u>	<u>7 055 153 \$</u>	<u>7 613 008 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTAT NON-CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Déficit de l'exercice	(10 000)\$	(557 855)\$	(508 824)\$
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(254 265)	(157 623)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	457 869	451 639
Variation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(448)</u>	<u>4 082</u>
(Augmentation) diminution de la dette nette	(10 000)	(354 699)	(210 726)
Dette nette, début d'exercice	<u>(1 030 737)</u>	<u>(1 030 737)</u>	<u>(820 011)</u>
Dette nette, fin d'exercice	<u>(1 040 737)\$</u>	<u>(1 385 436)\$</u>	<u>(1 030 737)\$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ÉTATS NON-CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Activités d'exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	(557 855)\$	(508 824)\$
Items n'affectant pas l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	457 870	451 639
Débiteurs	(55 928)	168 384
Taxe de vente harmonisée à recevoir	(2 624)	(4 183)
Dépenses payées d'avance	(449)	4 083
Payable au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador	6 510	(50 627)
Créditeurs et frais courus	9 570	(15 020)
Dépôts remboursables	2 875	141
Obligation pour paie d'été des enseignants	53 355	(174 759)
Indemnité de départ comptabilisée d'avance	85 840	80 188
Congé de maladie	39 321	36 489
Avantages sociaux futurs des employés - autres	41 850	33 548
Revenus reportés	<u>27 352</u>	<u>15 960</u>
	<u>107 687</u>	<u>37 019</u>
Activités d'immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<u>(254 265)</u>	<u>(157 623)</u>
Activités d'investissements		
Investissements à court terme	<u>196 345</u>	<u>100 000</u>
Augmentation (Diminution) de l'encaisse	49 767	(20 604)
Encaisse, début de l'exercice	<u>78 792</u>	<u>99 396</u>
Encaisse, fin de l'exercice	<u>128 559 \$</u>	<u>78 792 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

1. Général

Le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP ou "le Conseil") est le seul conseil scolaire francophone public de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il offre l'enseignement en français langue première aux enfants de parents ayants droit, tel que définit par l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Le Conseil possède les mêmes pouvoirs que l'autre district scolaire de la province, auquel s'ajoute un mandat supplémentaire de promotion de la langue française et de la culture francophone.

2. Conventions comptables

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public qui sont représentés par des normes émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).

Voici un sommaire des conventions comptables adoptées par le Conseil scolaire:

- a) Ces états financiers ont été préparés sur une base non-consolidée. Ces états financiers n'incluent pas les revenus, les dépenses et les actifs nets qui découlent des activités scolaires administrées par les directeurs des écoles.
- b) La principale source de financement pour le Conseil scolaire est le ministère de l'Éducation ("le ministère") du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministère fournit du financement pour les opérations, le transport, les dépenses en immobilisation, les salaires et les indemnités de départ des enseignants. Le financement est inclus dans les revenus suivant la méthode de comptabilité d'exercice et quand les dépenses afférentes ont été encourues à l'exception du financement pour l'indemnité de départ, le congé de maladie et le congé payé de la direction générale. Dans ces trois cas, le financement est comptabilisé quand l'indemnité de départ est payée aux employés (voir note 12), quand le congé de maladie est pris (voir note 7) ou quand les congés sont pris par la direction générale (voir note 13). Le financement désigné à des buts précis, pour lesquels les critères n'ont pas été rencontrés, est reporté et inclut dans les revenus lorsque les dépenses afférentes ont été encourues.
- c) Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties au cours de leur durée de vie utile.
- d) L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire basée sur le nombre d'exercices financiers suivant:
- | | |
|--------------------|--------|
| Édifices scolaires | 40 ans |
| Mobilier | 10 ans |
| Équipement | 10 ans |
| Ordinateurs | 4 ans |
- e) Le Conseil scolaire a acquis, dans certains cas, des terrains pour ses bâtiments sans coût. Dans d'autres cas, le Conseil a obtenu l'autorisation de se servir du terrain, sans devenir propriétaire, tant et aussi longtemps que les propriétés sont utilisées pour des fins pédagogiques. Dans le cas où le terrain constitue la propriété du Conseil et la détermination de la valeur de marché n'était pas possible, la juste valeur marchande n'a pas été comptabilisée.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

- f) La paie des enseignants, des aides-élèves, des directions des écoles, de la direction du Conseil scolaire et des coordonnateurs des programmes : le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador traite les paies et remet les déductions à la source directement aux agences appropriées. Les montants comptabilisés dans ces états financiers reflètent les salaires bruts et les avantages sociaux pour l'année tels que calculés par le ministère.
- g) Coûts de régimes de retraite : tous les employés permanents du Conseil scolaire bénéficient de régimes de retraite administrés par le Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Les employés et le Conseil scolaire doivent, tous les deux, contribuer aux régimes de retraite. Les obligations postérieures à la retraite des employés relèvent de la responsabilité du Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. Pour les régimes de retraite, les contributions de l'employeur sont comptabilisées sur une base courante.
- h) Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que stipulé dans leurs conditions d'emploi. Le droit de toucher une indemnité de départ se réalise après neuf ans de service continu avec le CSFP ou un autre employeur du secteur public. L'indemnité de départ est payable lorsque l'employé quitte son emploi avec le CSFP et le secteur public. L'obligation au titre des indemnités de départ a été déterminée par des calculs actuariels en utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, des années de service, de la probabilité de départ volontaire pour cause de démission ou de retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état non-consolidé des résultats.
- i) Les employés du CSFP ont droit à des congés de maladie payés qui s'accumulent mais ne s'acquiert pas. Conformément à la comptabilité pour le secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les soldes compensatoires, le CSFP comptabilise le passif dans la période dans laquelle l'employé fournit le service. L'obligation est établie par calcul actuariel utilisant des hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction de la probabilité d'utilisation des congés de maladie accumulés, de l'évolution des salaires et des gages futurs, de l'âge de l'employé, de la probabilité de départ, de l'âge de la retraite, du taux d'actualisation et d'autres facteurs. Les taux d'actualisation sont fondés sur le taux d'emprunt à long terme de la province. Les gains et pertes actuariels sont constatés au fil du temps, selon un calcul actuariel, dans l'état non-consolidé des résultats.
- j) En préparant les états financiers pour le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés dans l'actif et le passif à la date des états financiers et sur les montants des revenus et des dépenses comptabilisés durant la période. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les éléments significatifs soumis à ces estimations et hypothèses comprennent :

- le passif pour les avantages sociaux futurs des employés
- la comptabilisation de l'amortissement des immobilisations
- la durée de vie utile estimée des actifs

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

3. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil scolaire sont composés de l'encaisse, des investissements à court terme, des comptes débiteurs, des comptes créditeurs et des avantages sociaux payables. C'est l'opinion de la direction que le Conseil scolaire n'est pas exposé à des risques importants en rapport aux taux d'intérêt, aux devises ou au crédit résultant des ces instruments financiers.

La valeur comptable des instruments financiers du Conseil se rapproche de la juste valeur.

4. Obligation pour paie d'été des enseignants

Le Conseil comptabilise un passif de vacances (d'été) pour les enseignants du Conseil scolaire. Ce passif se rapporte aux salaires des enseignants gagnés durant l'année scolaire mais qui ne sont versés aux enseignants qu'après le 30 juin. Ainsi, le Conseil a comptabilisé un débiteur pour paie de vacances de 554 844\$ (2014 – 501 489\$).

5. Subvention pour assurances

Le coût d'assurance pour les propriétés scolaires est payé par le gouvernement provincial et aucun montant n'a été inscrit dans les comptes pour refléter ce coût.

6. Dépôts remboursables

Le Conseil scolaire perçoit des cautionnements d'exécution de ses fournisseurs de services d'entretien pluriannuels des systèmes de climatisation, de chauffage et d'aération ainsi que des entrepreneurs de contrats pluriannuels de déneigement. Ces dépôts gagnent de l'intérêt aux taux du marché. Au 30 juin 2015, le solde à payer est tel que suit :

2016	11 155
2017	<u>2 000</u>
 Total:	 <u>13 155 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

7. Avantages sociaux futurs des employés - congé de maladie

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice	469 568 \$	433 079 \$
Charges au titre des avantages		
Coût des avantages pour les services rendus	63 194	60 174
Charge d'intérêts	18 245	17 591
Amortissement de la perte durant la période	1 297	772
Avantages payés	<u>(43 415)</u>	<u>(42 048)</u>
Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	508 889	469 568
Perte (gain) d'expérience actuarielle non-amortie	<u>25 181</u>	<u>13 649</u>
Total, obligation au titre des prestations constituées	<u>534 070</u>	<u>483 217</u>
Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés		
Enseignants	449 575	412 999
Employés du conseil	41 747	40 094
Aides-élèves	<u>17 567</u>	<u>16 475</u>
Total, fin de l'exercice	<u>508 889 \$</u>	<u>469 568 \$</u>

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer le congé de maladie et les charges au titre des avantages sont comme suit:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Taux d'escompte - coût des avantages (%)	3,35	3,70	3,91
Taux d'augmentation de la rémunération			
Enseignants - moins de 10 ans service		7,25%	
Enseignants - plus de 10 ans service		4,00%	
Aides-élèves		4,00%	
Employés du conseil		4,00%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

8. Débiteurs	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Gouvernement provincial	71 415 \$	3 136 \$
Gouvernement provincial - Paie d'été des enseignants	554 844	501 489
Gouvernement provincial - Transport	-	58 674
Gouvernement fédéral	22 453	11 521
Location	36 620	54 906
Intérêts	-	536
Avances pour déplacements et divers	19 550	300
Subventions du gouvernement provincial pour construction	<u>9 663</u>	<u>28 055</u>
	<u>714 545 \$</u>	<u>658 617 \$</u>
9. Crédoiteurs et frais courus	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Fournisseurs	41 414 \$	26 025 \$
Charges courues	25 875	22 000
Salaires et bénéfices à payer	<u>-</u>	<u>9 694</u>
	<u>67 289 \$</u>	<u>57 719 \$</u>
10. Dépenses par objet	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires	5 769 154 \$	5 226 750 \$
Avantages sociaux	1 087 020	1 010 246
Fournitures et services	2 212 545	1 550 607
Honoraires et services contractuels	367 592	237 958
Perfectionnement	63 066	90 857
Location	48 146	61 422
Amortissement	457 871	451 640
Intérêts	<u>1 924</u>	<u>387</u>
	<u>10 007 318 \$</u>	<u>8 629 867 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

11. Détail du surplus accumulé

	2015	2014
Composition en fin d'exercice		
Usage restreint - Centre des Grands-Vents (Note 14)	42 554 \$	61 863 \$
Investissement net en immobilisations	8 430 069	8 633 674
Congé de maladie accumulé non-capitalisé (Note 7)	(508 889)	(469 568)
Indemnité de départ des employés non-capitalisé	(640 601)	(545 906)
Congés payés exécutifs non-capitalisés (Note 13)	(95 273)	(80 785)
Surplus (déficit) accumulé opérationnel	(172 707)	13 730
Surplus accumulé total	7 055 153 \$	7 613 008 \$

12. Avantages sociaux futurs des employés - Indemnité de départ

	2015	2014
Passif au titre des prestations constituées, début de l'exercice	601 408 \$	521 220 \$
Charges au titre des avantages		
Coût des avantages pour les services rendus	97 567	91 271
Charge d'intérêts	24 219	21 906
Amortissement de la perte durant la période	2 227	1 169
Avantages payés	(38 173)	(34 158)
Passif au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	687 248	601 408
Perte actuarielle non-amortie, fin de l'exercice	57 739	23 487
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	744 987	624 895
Passif au titre des prestations constituées selon les groupes d'employés		
Enseignants	590 035	499 428
Employés du conseil	88 918	95 743
Aides-élèves	8 295	6 237
Total, passif au titre des prestations constituées - fin d'exercice	687 248 \$	601 408 \$

Les hypothèses actuarielles importantes appliquées pour mesurer l'indemnité de départ et les charges au titre des avantages sont comme suit:

	2015	2014	2013
Taux d'escompte - coût des avantages (%)	3,35	3,70	3,91
Taux d'augmentation de la rémunération			
Enseignants - moins de 10 ans service		7,25%	
Enseignants - plus de 10 ans service		4,00%	
Aides-élèves		4,00%	
Employés du conseil		4,00%	

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS NON-CONSOLIDÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

13. Avantages sociaux futurs des employés - Autres

Le congé payé pour les employés cadres et les avantages de paie de vacances pour le personnel du bureau du Conseil, les secrétaires d'écoles et le personnel de conciergerie sont comptabilisés conformément aux taux applicables à ces groupes.

Les avantages sociaux futurs des employés sont tels que suit:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Congé payé des employés cadres	95 273 \$	80 785 \$
Paie de vacances des employés	<u>56 953</u>	<u>29 591</u>
	<u>152 226 \$</u>	<u>110 376 \$</u>

14. Réserve

En conformité avec les baux des locataires du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents à Saint-Jean, le CSFP maintient une réserve à usage restreint que la direction a désignée pour permettre l'acquisition future d'équipement informatique et des rénovations majeures à l'édifice.

15. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été modifiés pour correspondre à la présentation de l'année courante.

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 1 - REVENUS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

Revenus	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Subventions - Projets Programme des Langues officielles en éducation			
Subventions d'exploitation	943 415 \$	957 868 \$	967 413 \$
Moniteurs de langues	<u>41 000</u>	<u>36 453</u>	<u>56 839</u>
	<u>984 415</u>	<u>994 321</u>	<u>1 024 252</u>
Subventions du gouvernement provincial			
Subventions d'exploitation	1 528 600	1 543 893	1 510 776
Acquisitions d'immobilisation - édifices et terrains	454 500	170 843	-
Rénovations majeures aux édifices	400 000	589 574	89 057
Subventions spéciales			
Programme d'appui aux droits linguistiques	25 900	17 995	-
Technologie de communication (Powerschool)	15 000	9 468	12 792
Autre	106 800	294 567	249 971
Salaires et avantages sociaux			
Direction générale et Direction générale adjointe	280 500	278 447	273 063
Enseignants	4 070 000	4 333 587	3 811 962
Suppléants	190 000	215 480	192 238
Aides-élèves	97 900	121 804	139 750
Direction des services éducatifs	119 000	119 712	116 058
Transport scolaire			
Contractés	<u>600 000</u>	<u>611 987</u>	<u>540 780</u>
	<u>7 888 200</u>	<u>8 307 357</u>	<u>6 936 447</u>
Services auxiliaires			
Revenus de locations de résidences	8 300	9 359	10 350
Revenus de locations des écoles et services -			
Centre des Grands-Vents	112 500	112 255	111 480
Autre location - ARCO - Côte ouest	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>	<u>25 000</u>
	<u>145 800</u>	<u>146 614</u>	<u>146 830</u>
Divers			
Intérêts sur les investissements	1 150	1 137	1 398
Recouvrements de dépenses	-	-	12 116
Autre - divers	<u>500</u>	<u>34</u>	<u>-</u>
	<u>1 650</u>	<u>1 171</u>	<u>13 514</u>
Total des revenus	<u>9 020 065 \$</u>	<u>9 449 463 \$</u>	<u>8 121 043 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 2 - FRAIS D'ADMINISTRATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires et avantages sociaux			
Directeur et directeur adjoint	280 500 \$	293 260 \$	300 851 \$
Personnel du bureau	90 000	97 147	79 442
Fournitures de bureau	4 000	3 077	2 676
Remplacement de meubles et d'équipements	6 500	10 487	3 441
Affranchissement	4 000	4 161	4 035
Téléphone et internet	14 500	10 396	13 328
Location et réparation d'équipement de bureau	9 500	10 593	9 888
Frais bancaires	3 750	5 411	3 626
Location des locaux	5 000	-	-
Réparations et entretien - édifices à bureaux	3 000	1 432	2 551
Déplacements	23 000	13 587	19 691
Dépenses - réunions du Conseil scolaire	19 000	13 569	26 790
Services professionnels	55 000	175 753	48 212
Publicités - recrutement du personnel	7 500	1 200	1 967
Cotisations - NLSBA, etc.	6 000	8 902	11 177
Frais de services municipaux	1 500	-	-
Déménagement	5 000	2 037	-
Divers	1 200	765	100
Amortissement	15 000	11 158	15 015
Perfectionnement	3 400	1 448	3 831
Assurances	-	750	750
Total des frais d'administration	<u>557 350 \$</u>	<u>665 133 \$</u>	<u>547 371 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 3 - PROGRAMMES ÉDUCATIFS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires pédagogiques (bruts)			
Salaires des enseignants			
Réguliers	3 400 000 \$	3 658 194 \$	3 194 086 \$
Suppléants	190 000	192 513	185 070
Direction des services éducatifs	119 000	118 985	116 447
Payés par le Conseil	2 500	2 294	492
Avantages sociaux - général	590 000	634 149	576 106
Avantages sociaux - indemnité de départ et congé de maladie	177 000	144 709	142 672
Secrétaires d'école - salaires et avantages sociaux	-	173 223	176 352
Taxe sur les salaires	80 000	84 873	80 409
Autre - salaires et avantages sociaux:			
Coordinateurs de programmes	143 500	145 942	123 909
Autre - salaires et avantages sociaux: aides-élèves	97 900	104 515	109 513
	<u>4 799 900</u>	<u>5 259 397</u>	<u>4 705 056</u>
Matériel pédagogique			
Fournitures scolaires	21 500	21 202	21 913
Matériel - bibliothèques	-	462	-
Matériel pédagogique	34 750	43 492	39 868
	<u>56 250</u>	<u>65 156</u>	<u>61 781</u>
Mobilier et équipement pédagogique			
Remplacement	26 500	20 467	18 720
Locations et réparations	7 750	7 454	6 932
	<u>34 250</u>	<u>27 921</u>	<u>25 652</u>
Déplacement du personnel pédagogique			
Coordonnateurs de programmes	5 000	-	-
Enseignants	16 500	24 885	20 257
Sessions de formation et conférences	2 500	-	-
	<u>24 000</u>	<u>24 885</u>	<u>20 257</u>
Autres coûts attribués à la pédagogie			
Programme de moniteur francophone	45 000	40 225	62 054
Inclusion - adaptation scolaire	10 000	35 997	35 039
Secrétaires - perfectionnement	5 000	-	4 078
Secrétaires - déplacement	1 500	676	1 386
Secrétaires - équipement	4 000	89	3 065
Bon Départ	1 000	734	593
PowerSchool	15 000	9 468	12 829
Art et culture	5 000	-	1 978
	<u>86 500</u>	<u>87 189</u>	<u>121 022</u>
Amortissement	<u>57 500</u>	<u>49 155</u>	<u>57 324</u>
Total des dépenses pour les programmes éducatifs	<u>5 058 400 \$</u>	<u>5 513 703 \$</u>	<u>4 991 092 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 4 - DÉPENSES D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN DES ÉCOLES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Salaires - conciergerie	256 500 \$	281 004 \$	261 854 \$
Salaires - entretien	100 000	92 241	91 769
Électricité	160 000	165 945	163 353
Frais pour les services municipaux	20 000	21 418	20 997
Téléphone	22 500	41 694	23 101
Véhicule et déplacements	26 000	8 828	23 230
Matériel de conciergerie	19 000	23 936	17 740
Équipement de conciergerie	3 500	141	647
Réparations et entretiens majeurs - édifices - remboursables	400 000	589 574	89 057
Réparations et entretiens mineurs remboursables - édifices	50 000	145 321	156 071
Réparations et entretiens mineurs - édifices	59 000	112 692	-
Réparations et entretiens - équipement	61 000	21 378	36 811
Services contractés - conciergerie	2 000	3 069	93
Déneigement	95 000	113 299	93 631
Autre - perfectionnement	6 000	-	-
Autre - systèmes de sécurité	2 250	2 428	1 853
Amortissement	<u>375 000</u>	<u>390 854</u>	<u>372 597</u>
Total des dépenses d'opération et d'entretien des écoles	<u><u>1 657 750 \$</u></u>	<u><u>2 013 822 \$</u></u>	<u><u>1 352 804 \$</u></u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 5 - DÉPENSES DE TRANSPORT SCOLAIRE
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Services contractés			
Transport régulier	600 000 \$	611 927 \$	541 233 \$
Transport parascolaire	<u>6 000</u>	<u>5 639</u>	<u>7 456</u>
Total des dépenses de transport scolaire	<u>606 000 \$</u>	<u>617 566 \$</u>	<u>548 689 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 6 - SERVICES AUXILIAIRES ET DÉPENSES DIVERSES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Services auxiliaires			
Opération de résidences d'enseignants	33 150 \$	33 352 \$	49 710 \$
Autre - Centres communautaires	167 000	199 110	195 993
Amortissement	<u>7 000</u>	<u>6 704</u>	<u>6 704</u>
Total des services auxiliaires	<u>207 150</u>	<u>239 166</u>	<u>252 407</u>
Dépenses diverses			
Total des dépenses diverses	<u>-</u>	<u>60</u>	<u>-</u>
Total des services auxiliaires et dépenses diverses	<u>207 150 \$</u>	<u>239 226 \$</u>	<u>252 407 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 7 - DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	Coût 2014	Acquisitions 2015	Coût 2015	Amortissement cumulé 2015	Valeur nette 2015	Valeur nette 2014
Terrains						
Terrains	125 000 \$	-	125 000 \$	-	125 000 \$	125 000 \$
Édifices						
Écoles	13 819 876	170 842	13 990 718	5 967 865	8 022 853	8 187 141
Administration	-	-	-	-	-	-
	<u>13 819 876</u>	<u>170 842</u>	<u>13 990 718</u>	<u>5 967 865</u>	<u>8 022 853</u>	<u>8 187 141</u>
Mobilier and équipement						
Écoles	690 037	-	690 037	575 896	114 141	163 297
Administration	118 956	-	118 956	115 652	3 304	5 811
Autre - Centre des Grands-Vents	67 036	-	67 036	48 803	18 233	24 936
	<u>876 029</u>	<u>-</u>	<u>876 029</u>	<u>740 351</u>	<u>135 678</u>	<u>194 044</u>
Ordinateurs						
Écoles	528 187	80 125	608 312	475 256	133 056	108 654
Administration	254 006	3 298	257 304	243 822	13 482	18 835
	<u>782 193</u>	<u>83 423</u>	<u>865 616</u>	<u>719 078</u>	<u>146 538</u>	<u>127 489</u>
Total des immobilisations	<u>15 603 098 \$</u>	<u>254 265 \$</u>	<u>15 857 363 \$</u>	<u>7 427 294 \$</u>	<u>8 430 069 \$</u>	<u>8 633 674 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 8 - SERVICES AUX ÉLÈVES - PROJETS PROGRAMMES DES LANGUES
OFFICIELLES EN ÉDUCATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Francisation	240 000 \$	298 884 \$	247 819 \$
Coordination des programmes scolaires	111 615	113 907	106 528
Soutien pédagogique - élèves	110 000	105 063	105 416
Services et activités culturelles	51 000	38 630	46 766
Formation - directions et enseignants	57 000	49 308	60 300
Services de communication et de promotion	62 000	21 214	50 356
Administration de projets fédéraux	45 000	52 284	50 244
Services informatiques	50 000	60 664	47 500
Recrutement et rétention des enseignants	30 000	14 229	24 260
Services professionnels en français	-	-	14 225
Centre de ressources	<u>5 000</u>	<u>7 434</u>	<u>5 625</u>
Total des services aux élèves - Projets programmes des langues officielles en éducation	<u>761 615 \$</u>	<u>761 617 \$</u>	<u>759 039 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
ANNEXE 9 - PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES - PROJETS PROGRAMMES DES
LANGUES OFFICIELLES EN ÉDUCATION
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>Budget 2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Programmes de pré-maternelle	75 400 \$	87 172 \$	71 386 \$
Programmes d'après-école	63 600	63 629	62 463
Alphabétisation familiale - Péninsule Port-au-Port	30 700	30 906	30 339
Camp d'activités du samedi	<u>12 100</u>	<u>14 544</u>	<u>14 277</u>
Total des programmes communautaires - Projets programmes des langues officielles en éducation	<u>181 800 \$</u>	<u>196 251 \$</u>	<u>178 465 \$</u>

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2015**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
1. Dépenses payées d'avance		
Commission des indemnités de travail	7 759 \$	5 571 \$
Frais de réunions	426	350
Frais de location - caution de garantie	-	4 150
Divers	<u>2 335</u>	<u>-</u>
Total des dépenses payées d'avance	<u>10 520 \$</u>	<u>10 071 \$</u>